

Composition des CDCA/CMCA

Afin de répondre aux spécificités propres à chaque public, le CDCA est composé de deux formations spécialisées : une formation pour les questions relatives aux personnes handicapées et une formation pour les personnes âgées.

Ces deux formations sont composées chacune de 4 collèges :

Premier collège : représentants des retraités, des personnes âgées et des proches aidants (pour la formation personnes âgées) et représentants des personnes handicapées et des proches aidants (pour la formation personnes handicapées).

Deuxième collège : représentants des institutions. Par exemple, des représentants de l'Etat, du conseil départemental, de l'ARS, de l'ANAH et des caisses de sécurité sociale.

Troisième collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées (pour la formation personnes âgées) et des personnes handicapées (pour la formation personnes handicapées). Par exemple, des représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Quatrième collège : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées (pour la formation personnes âgées) et des personnes handicapées (pour la formation personnes handicapées) ou intervenant dans le domaine de compétence du CDCA. Par exemple, des représentants des bailleurs sociaux ou des organismes en charge de l'organisation des transports.

Les deux formations se réunissent indépendamment et se retrouvent à l'occasion des réunions plénières qui rassemblent les deux formations spécialisées du CDCA au moins deux fois par an. Les représentants des personnes âgées et des personnes handicapées et les professionnels réfléchissent donc ensemble dans le cadre du CDCA à la mise en place d'actions dans leur département.

La CGT doit donc désigner des représentants dans le 1er et 3ème collège de la formation personnes âgées et dans le 3ème collège de la formation handicapés. Indécosa et LSR peuvent présenter des candidatures dans les 4èmes collèges des deux formations, sans être certain qu'elles seront retenues.

Pour plus d'information : <https://vu.fr/EuNdD>

Le décret du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale prévoit la participation d'un membre des CDCA dans les Conseils de Vie Sociale des EHPAD.

Rôle des CVS

Le conseil de la vie sociale donne son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement. Il peut faire des propositions dans le but d'améliorer le quotidien des résidents. Il se réunit au moins 3 fois par an.

Le conseil de la vie sociale peut donner son avis et fait des propositions sur :

- Le fonctionnement de l'établissement notamment sur les droits et libertés des personnes accompagnées,
- L'organisation et la vie quotidienne,
- Les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées par l'établissement,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus,
- L'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, ...
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Le CVS est également :

- Associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement notamment sur le volet lié à la prévention et à la lutte contre la maltraitance ;
- Entendu lors de la procédure d'évaluation de l'établissement.

Si le CVS est saisi de demandes d'information ou de réclamations concernant certains dysfonctionnements, le président oriente les demandeurs vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits.

Nous avons donc besoin de prendre toute notre place dans ces conseils.

Pour plus d'information : <https://vu.fr/CGXP>

Si vous avez besoin d'informations, mais aussi de nous faire passer des informations sur votre CDCA, vous pouvez nous contacter par mail :

Martine Leblond : martina.leblond@wanadoo.fr

Guy Silvestri : guy.silvestri@gmail.com

Les Conseils de Vie Sociale des Ehpad



Edito

Un bulletin de liaison à faire vivre.

Vous avez entre les mains le n°1 du bulletin de liaison des membres CGT des CDCA. Avec ce bulletin qui devrait paraître 4 à 5 fois par an, nous souhaitons aider les mandaté.es CGT des CDCA/CMCA à remplir pleinement leur rôle. Pour cela nous voulons donner des infos pratiques, mais surtout partager les initiatives qui sont prises dans les départements et les régions pour animer l'activité des CDCA. Le projet de document d'orientation du 12ème congrès de l'UCR, qui aura lieu du 28 novembre au 1er décembre 2023 indique : « Lors de nos précédents congrès, nos décisions ont validé notre place dans le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et dans le Conseil départemental métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA). Les camarades membres de ces instances, consultatives, se sont pleinement investis pour porter les doléances des retraité-es. L'avenir des CDCA et des CDMCA reste posé, le Gouvernement semble se positionner sur un transfert vers la CNSA, au niveau national »

Le CDCA/CMCA est, et reste, le seul lieu « institutionnel » où nous pouvons porter les revendications des retraités. Il nous faut le faire vivre comme un outil pour l'action et l'améliorer notamment dans son fonctionnement. Ce bulletin est le vôtre. Il est là pour partager vos expériences. N'hésitez pas à nous informer, à nous transmettre les documents qui vous semblent importants. **C'est une dimension incontournable pour faire vivre ce bulletin.**

Guy Silvestri
Collectif Territoires/CDCA de l'UCR



AU SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Réunion des mandaté.es Auvergne-Rhône Alpes

Page 3 : Journée étude sur la perte d'autonomie à Limoges

Page 4 : Infos diverses

Rencontre CGT Auvergne- Rhône- Alpes Mandaté-es CDCA/CMCA St Etienne 20 octobre 2023

CGT AURA sur la thématique des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) et des Conseils Métropolitains de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CMCA). Une rencontre des mandaté-es CGT, sous l'impulsion du collectif « droit à la santé et à la protection sociale » du comité régional, pour favoriser le travailler ensemble CGT avec les Unions Départementales, afin que la présence dans cette instance puisse servir l'intérêt collectif de notre ambition sociale.

Ce sont 17 mandaté-es venus des départements suivants : Ain, Rhône, Loire, Puy de Dôme, Ardèche, Isère qui ont répondu à l'invitation de Rosa Da Costa Secrétaire Générale adjointe du comité régional et de Murielle Pereyron membre du collectif droit à la santé.

Le collectif a sollicité Martine Leblond, animatrice du collectif « Territoires/CDCA/CMCA » de l'Union Confédérale des Retraité-es et Guy Silvestri membre du collectif pour ouvrir le débat.

La journée s'est déroulée en deux séances :

- Les enjeux politiques du mandat
- Partage d'expérience du mandat

Martine a introduit le débat en rappelant la mise en place de cette instance en septembre 2016.



- de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social, d'accès aux soins et aux aides humaines et techniques ;
- d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle, d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme ;
- de soutien et de valorisation des proches aidants ;
- de droits, de bienveillance et de questions éthiques.

Elle a rappelé la position de l'UCR en 2016 qui a vite pris une décision, le CDCA doit être investi, il est une porte démocratique d'intervention pour porter les revendications des retraité-es et des propositions de la CGT.

«le CDCA doit être investi, il est une porte démocratique d'intervention pour porter les revendications des retraité-es et des propositions de la CGT.»

Ce qui a mené à ouvrir une réflexion au sein de l'UCR, quel syndicalisme retraité avons-nous besoin... sur les territoires.

Le colloque en juin 2015 à Vénissieux, avec la notion des cahiers de revendications territoriaux a été un fort moment de débats et de perspectives pour revendiquer la place des retraité-es dans la société et la CGT, renforcé dans le cadre du document d'orientation du 11ème congrès de Bordeaux. Après ce court moment de notre histoire, elle a aussi abordé les futures politiques du gouvernement Macron, à savoir

la loi grand âge renvoyer aux calendes grecques, le report du projet « Bien Vieillir » avec comme objectif de faire payer les familles, en supprimant l'Allocation Personnalisée d'Autonomie remplacer par une Allocation Universelle et Solidaire.

Sans oublier le virage domiciliaire, avec l'accélération du maintien à domicile des personnes âgées, avec toutes les conséquences non anticiper de la professionnalisation des personnels et de leur rémunérations.

Martine souligne aussi, le travail fourni avec ténacité par nos camarades depuis 7 années dans les CDCA, il est salué, ce mandat exigeant est chargé de complexité, tant par sa composition, ses diverses missions transversales.

Nos camarades mandaté-es par les UD sont bien souvent seul.es pour faire vivre les réflexions ou les propositions de la CGT dans cette instance.

À l'issue de l'introduction le débat s'est enclenché rapidement :

Les points positifs de notre présence CGT :

- Les camarades présent-es sont très investi-es dans l'instance,
- Les camarades du Puy de Dôme avec l'USD ont bossé sur le schéma Régional de santé 2023/2028, un document qui a été partagé au niveau régional pour intervenir dans les CDCA/CMCA. La CGT a pris les rênes du CDCA, ce qui permet d'être dans des instances départementales et régionales des secteurs de la santé et de l'autonomie placées auprès de l'ARS et du département, y compris des instances internes de la MDPH.
- Pour les camarades du Rhône, un travail sur les EHPAD
- En Isère, un bon travail en intersyndicale, un questionnaire à destination des associations des aides à domicile a été élaboré par les organisations syndicales.
- Pour l'Ain, travail en direction d'une association d'aide à domicile, améliorations des conditions de travail des personnels (voiture de fonction)

Les difficultés rencontrées :
Au niveau CGT :

- difficultés de trouver des camarades pour siéger
- manque de mandaté-es dans les deux collèges

- manque d'infos et de communication CGT
- absence de travailler ensemble CGT

Au niveau du conseil départemental :

- peu d'écoute des élus politiques et des directions
- manque de budget
- communication difficile, documents non fournis ou au dernier moment



La région AURA peut se féliciter de cette initiative, les mandaté-es ont pu largement échanger sur leurs mandats, leurs expériences, elles et ils ont construit un réseau pour poursuivre la présence revendicative de la CGT.

Aux structures de la CGT de faire connaître auprès des militants le potentiel politique de ce mandat et de le faire vivre à la hauteur des revendications de la CGT et de ses propositions. Les enjeux sociaux du « bien vivre pour bien vieillir » ne peuvent pas être dédiés aux seuls retraité.s de notre organisation.

Martine et Guy ont proposé d'organiser une formation mandaté-es CDCA/CMCA en AURA et un colloque « Bien vivre et bien vieillir » en s'appuyant sur l'expérience des mandaté-es CDCA.

Pour terminer, nous pouvons être fiers de nos mandaté-es, malgré les difficultés pour exercer leurs mandats CGT, à aucun moment de notre rencontre ils ont manifesté des plaintes, au contraire, une persévérance pour mener notre ambition sociale.

Martine Leblond

Animatrice collectif « Territoire CDCA/CMCA » UCR CGT

Initiative de l'USR 87 sur la perte d'autonomie



Le 12 octobre dernier, l'USR de Haute Vienne organisait une journée d'étude sur la question de la perte d'autonomie.

À partir d'un diaporama présenté par Guy Silvestri, membre de la CE et du collectif Territoires/Cdca de l'UCR, un débat de qualité s'est engagé avec la quarantaine de camarades présents.

Dans son diaporama, Guy a montré les problématiques de la perte d'autonomie :

- La définition
- Les causes
- Les conséquences
- La prise en charge humaine et financière
- Le maintien à domicile et l'hébergement en établissement
- Les projets actuels avec les rapports Libaud 2 et Pires Beaume
- La nécessité d'une loi « Grand Âge »
- Les propositions de la CGT

Dans le débat, de nombreuses questions sont venues autour de la situation actuelle de l'aide à domicile et des EHPAD et surtout autour du financement et notamment du rest à charge pour les malades et les familles.

Deux décisions ont été prises :

1. Désignation de deux camarades au CDCA
2. Recherche de militants pour s'investir dans les CVS (Conseil de Vie Sociale) des EHPAD

Nous restons à la disposition des organisations de l'UCR qui souhaitent organiser de telles initiatives soit en y participant, soit en fournissant le diaporama.

